



## **UNION EUROPÉENNE**

### **Conseil permanent de l'OSCE n°1291 Vienne, le 26 novembre 2020**

#### **Déclaration de l'Union européenne sur la situation au Haut-Karabakh**

L'Union européenne se félicite du déploiement en cours d'une assistance humanitaire à destination des populations civiles touchées par le conflit et rappelle l'importance de garantir l'accès de cette aide ainsi que les meilleures conditions possibles pour le retour volontaire, sûr, digne et durable des populations déplacées à l'intérieur et autour du Haut-Karabakh. L'Union européenne et ses États membres fournissent déjà une aide humanitaire importante pour répondre aux besoins immédiats des populations civiles touchées par le conflit et se tiennent prêts à fournir une aide supplémentaire.

La cessation des hostilités n'est qu'une première étape pour mettre un terme au conflit de longue date dans le Haut-Karabakh. L'UE estime qu'il faut redoubler d'efforts pour parvenir à un règlement négocié, global et durable du conflit. L'UE est prête à contribuer de manière effective à la mise en place d'un règlement durable et global du conflit, y compris, dans la mesure du possible, en soutenant des mesures de stabilisation, de réhabilitation après le conflit et de rétablissement de la confiance.

L'Union européenne continue de soutenir le format international du groupe de Minsk de l'OSCE dirigé par ses coprésidences dans la recherche d'une solution négociée et durable. Elle se tient prête à soutenir davantage leurs initiatives ainsi que celles du représentant personnel de la Présidence en exercice.

La République de Macédoine du Nord\*, le Monténégro\*, la Serbie\* et l'Albanie\*, pays candidats; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que la République de Moldavie, l'Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

\* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.